

Conditions générales de Webfleet

1 - Définitions

Dans les présentes Conditions générales de Webfleet, et les Annexes applicables aux Produits et Services sauf disposition contraire, les expressions et mots suivants ont respectivement les significations indiquées ci-dessous :

« Affiliés »

désigne, pour chaque Partie, toute entité qui contrôle, est contrôlée par ou est placée sous contrôle commun de la Partie concernée. Les termes « contrôle », « qui contrôle » ou « contrôlée », tels qu'utilisés dans la définition ci-dessus, signifient avoir la propriété légale ou effective, directe ou indirecte, de plus de 50 % du capital social émis, ou de plus de 50 % des droits de vote, ou encore du pouvoir, direct ou indirect, de désigner la majorité des membres du conseil d'administration ou de tout autre organe de direction similaire de l'entité concernée;

« Bien »

désigne un bien autre qu'un véhicule (par exemple, une remorque, un chargeur électrique) devant être surveillé par le Service WEBFLEET;

« Contrat »

désigne collectivement l'accord conclu entre Webfleet Solutions et le Client pour la fourniture du service WEBFLEET et/ou des Produits. Il consiste en un Bon de commande accompagné de diverses annexes, y compris les présentes Conditions générales de Webfleet Solutions, et, selon les options spécifiées sur le Bon de commande, la ou les annexes pertinentes relatives au Produit ou au Service ;

« Client »

désigne le client indiqué dans le Bon de commande ;

« Informations confidentielles »

désigne (i) toute information ou documentation considérée comme confidentielle ou exclusive au moment de sa divulgation, ainsi que (ii) toute information ou documentation relevant de l'une des catégories suivantes : les informations concernant les clients, distributeurs, détaillants, agents ou Utilisateurs finaux; les informations financières (à l'exception de celles publiquement divulguées afin de se conformer à une obligation légale); les informations de tarification des produits ; les spécifications, dessins et modèles relatifs aux produits et aux processus de fabrication, ainsi que toutes autres informations divulguées par une quelconque des Parties et qui seraient susceptibles d'être raisonnablement considérées comme confidentielles, dans la mesure où la Partie concernée traite elle-même l'information en cause comme confidentielle ou exclusive ;

« Date d'entrée en vigueur »

désigne la date indiquée dans le Bon de commande ;

« Flotte »

désigne le nombre de Véhicules dont la gestion est assurée par le Service WEBFLEET ;

« Force Majeure »

désigne une cause indépendante de la volonté de la partie empêchée qui a une incidence sur l'exécution du Contrat, incluant, sans s'y limiter, l'interruption prolongée des services de transport, de télécommunication ou d'alimentation électrique, des services de télécommunication mobile, la livraison tardive et/ou stagnation des livraisons de la part des fournisseurs de Webfleet Solutions, les livraisons incomplètes de la part des fournisseurs de Webfleet Solutions, l'impossibilité de se procurer tous les Produits et/ou des services (fournis par des tiers) nécessaires à l'exécution pleine et entière du Contrat de la part de Webfleet Solutions, qui trouverait son origine dans des circonstances non équitablement imputables à Webfleet Solutions ;

« Application mobile »

désigne une application du logiciel de Webfleet Solutions, accessible via l'appareil d'un Utilisateur, qui peut permettre d'obtenir et de transmettre des Données Télématiques et d'envoyer et de recevoir ces données entre l'appareil de cet Utilisateur et la Plateforme de services télématiques WEBFLEET via les Services de Communication Mobile. Une Application Mobile peut être utilisée conjointement avec le Produit, le cas échéant.

« Durée minimale du contrat »

désigne le nombre de mois prévus dans le Bon de commande, à compter de la date indiquée dans les présentes ;

« Droits de propriété intellectuelle »

désigne l'ensemble des inventions, des brevets, des dessins et modèles enregistrés, des droits sur les dessins et modèles, des droits sur des bases de données, des droits d'auteurs, de savoir-faire, de Marques commerciales (y compris les Marques déposées), des secrets commerciaux et de tous autres droits de propriété intellectuelle, ainsi que des demandes y afférentes et de tous droits ou formes de protection d'une nature similaire et d'un effet équivalent et similaire susceptibles d'exister dans le monde entier ;

« Commande »

désigne toute commande passée par le Client concernant le type et la quantité de produits à livrer à ce dernier, et indiquant notamment la date prévisionnelle de livraison demandée et/ou les abonnements prévus au Service WEBFLEET, conformément au Contrat ;

« Bon de commande »

désigne le bon de commande en vertu duquel Webfleet Solutions fournit au Client et le Client achète ou loue les Produits et/ou souscrit aux Services de WEBFLEET et/ou utilise une Application Mobile conformément aux conditions du Contrat ;

« Partie/Parties »

désigne individuellement et/ou collectivement Webfleet Solutions et/ou le Client ;

« Produits »

désigne un dispositif, tel que mentionné dans la liste des articles figurant au Bon de Commande, acheté ou loué par le Client, qui peut être utilisé pour obtenir des Données Télématiques et pour envoyer et recevoir ces données et d'autres messages via les services de télécommunication mobile (soit automatiquement selon une procédure établie, soit par récupération manuelle d'informations) ;

« Annexe relative au Produit ou au Service »

désigne les annexes contenant les conditions spécifiques au produit ou au service telles que spécifiées sur le Bon de commande, à appliquer conjointement aux présentes Conditions générales de Webfleet Solutions ;

« Données télématiques »

désigne les données récupérées ou enregistrées par le Produit et/ou l'appareil de l'Utilisateur, telles que, par exemple, la position géographique de la Flotte, les informations sur les trajets, le comportement de conduite, le temps de travail, les performances du conducteur et, le cas échéant, toutes autres données, messages et séquences vidéo affichés sur la Plateforme de services télématiques WEBFLEET ;

« Territoire »

désigne le territoire indiqué sur le Bon de commande ;

« Marques commerciales »

désigne les noms de Webfleet Solutions, les marques commerciales et les logos (déposés ou dont le dépôt est en cours) ainsi que tous autres noms, marques commerciales, logos, dessins, modèles ou symboles destinés à être utilisés sur ou en association avec les Produits, les Applications mobiles ou les services fournis par Webfleet Solutions ;

« Utilisateur »

désigne une personne autorisée par le Client à accéder et utiliser le Service WEBFLEET et/ou une Application mobile;

« Appareil de l'utilisateur »

désigne un téléphone mobile, une tablette ou tout autre appareil portable doté de fonctionnalités similaires.

« Véhicule »

désigne le véhicule unique ou le bien unique dont la gestion est assurée par le Service WEBFLEET, tel que demandé par le Client conformément au Contrat ;

« Webfleet Solutions »

Webfleet Solutions Sales B.V., Filiale Suisse, société à responsabilité limitée, constituée sous le régime des lois des Pays-Bas, dont le siège est situé à Amsterdam et dont les bureaux se trouvent Beethovenstraat 503, 1083 HK, Amsterdam, Pays Bas, au travers de sa filiale Suisse, dont le siège social est situé au c/o Testat AG, Seefeldstrasse 45, 8008 Zürich, Schweiz;

« Conditions Générales de Webfleet »

désigne les présentes conditions générales applicables au Service WEBFLEET, à l'achat de Produit et à la location de Produit, le cas échéant;

« Plateforme de Service Télématique WEBFLEET »

désigne les systèmes informatiques qui font fonctionner le Service WEBFLEET ;

« Service WEBFLEET »

désigne le service en ligne disponible sur le site web WEBFLEET, conçu pour permettre au Client de surveiller et de contrôler la Flotte, dans la mesure où cette Flotte est située sur le Territoire, en affichant et en facilitant la transmission des Données Télématiques entre la Plateforme de Service Télématique WEBFLEET et le Produit et/ou entre la Plateforme de Service Télématique WEBFLEET et le dispositif de l'Utilisateur au moyen d'une Application Mobile ;

« Site Web WEBFLEET »

désigne le site Web situé à l'adresse www.webfleet.com.

Webfleet Solutions Sales B.V.
Amsterdam, Holland
Zweigniederlassung Zürich
c/o Testat AG, Seefeldstrasse 45
8008 Zürich
t: +49 (0) 69 66 404 384
e: sales.ch@webfleet.com
www.webfleet.com

2 – Validité et portée

2.1 Les présentes Conditions générales de Webfleet, y compris, selon les options spécifiées sur le Bon de commande, les Annexes pertinentes relatives au Produit ou au Service, ont vocation à s'appliquer et sont expressément incorporées au Contrat ainsi qu'à tous les contrats ultérieurs conclus entre Webfleet Solutions et le Client se rapportant au Service WEBFLEET et/ou aux Produits. L'application des conditions générales, ou de toutes autres conditions du Client, est expressément exclue.

2.2. Tous devis soumis par Webfleet Solutions n'impliqueront aucun engagement de sa part, sauf stipulation contraire expresse confirmée par écrit par Webfleet Solutions. Un Contrat sera considéré comme étant valablement conclu et liant les Parties, lorsque Webfleet Solutions aura confirmé par écrit la Commande passée par le Client ou exécuté ladite Commande, le cas échéant, à celle qui intervient en premier.

3 - Durée et résiliation

3.1. La durée de l'abonnement au Service WEBFLEET à l'Application mobile et, le cas échéant, de l'achat ou de la location de Produits, commence à la date indiquée dans le Bon de commande et expire à l'issue de la Durée minimale du Contrat. Après la Durée minimale du Contrat, le Contrat sera automatiquement reconduit pour des périodes supplémentaires consécutives d'un (1) an chacune, sauf si l'une des Parties donne à l'autre Partie par écrit un préavis de son intention de ne pas le renouveler, et ce au moins trois (3) mois avant la date à laquelle le Contrat aurait autrement été renouvelé.

Les résiliations partielles et les suspensions partielles sont autorisées sous réserve des conditions suivantes :

- Le Client n'a pas le droit de demander à la fois une résiliation partielle et une suspension partielle au cours de la même année civile.
- La Flotte est calculée le 1er janvier de chaque année civile.
- Pour les Flottes de 1 à 10 Véhicules, le Service WEBFLEET peut être partiellement interrompu pour 1 Véhicule au maximum par année civile ou partiellement suspendu pour 2 Véhicules au maximum par année civile.
- Pour les Flottes dépassant 10 Véhicules, le Service WEBFLEET peut être partiellement interrompu pour 10% des Véhicules au maximum ou partiellement suspendu pour 20% des Véhicules de la Flotte au maximum par année civile, dans la limite de 50 Véhicules au maximum par année civile. Si le calcul de 10 % ou de 20 % donne un nombre décimal, il est arrondi au nombre inférieur de Véhicules.
- Les pourcentages et le plafond de 50 Véhicules tels que stipulés ci-dessus sont calculés par Flotte.
- La période de suspension s'applique et est calculée uniquement en mois calendaires complets et elle ne doit pas dépasser une durée de 3 mois au total par Véhicule et par année calendaire.
- Un préavis écrit de cinq (5) jours ouvrables doit être envoyé à Webfleet Solutions et la résiliation ou la suspension partielle sera effective à compter du mois suivant.
- Seuls les Clients ayant utilisé le Service WEBFLEET pendant une durée minimale de 1 an sont éligibles.
- Le Client doit être à jour de ses paiements au titre de tous les Contrats.
- Webfleet Solutions est en droit de facturer au Client les frais d'installation relatifs aux Véhicules pour lesquels le Service WEBFLEET a été résilié, conformément à la présente clause.

3.2 Chaque partie peut, sous réserve de ses autres droits découlant des présentes, résilier le Contrat de plein droit, moyennant un préavis écrit, si : (I) si l'autre Partie ne respecte pas ou n'exécute pas une disposition ou une condition importante des présentes, y compris en cas de défaut ou de retard de paiement, si le retard ou le manquement en cause (si remédiable) n'était pas corrigé dans un délai de vingt (20) jours civils après mise en demeure écrite précisant l'inexécution en cause et exigeant qu'il y soit remédié ; ou (II) si l'un des événements suivants survient : (a) la présentation d'une requête pour la liquidation de l'autre Partie ; (b) l'autre Partie fait l'objet d'une ordonnance ou une résolution exécutoire est adoptée pour la liquidation de l'autre Partie ; (c) la demande d'une ordonnance ou la nomination d'un administrateur judiciaire (y compris d'un mandataire), d'un administrateur, d'un fiduciaire ou de tout autre agent similaire pour l'autre Partie ; (d) la nomination d'un administrateur judiciaire, d'un administrateur ou de tout autre agent similaire pour tout ou partie des actifs ou activités de l'autre Partie ; (e) l'autre Partie effectue une composition ou un arrangement avec ses créanciers de manière générale ou fait une cession en faveur de ses créanciers ou tout autre arrangement ; (f) l'autre Partie fait l'objet d'une liquidation ; (g) l'autre Partie n'est plus en mesure de payer ses dettes et devient insolvable ; ou (h) l'autre Partie cesse, ou menace de cesser, son activité.

3.3 Sur: (I) la demande effective ou envisagée d'insolvabilité du Client ; ou (II) l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire ; ou (III) la nomination d'un administrateur judiciaire ou d'un administrateur administratif à l'égard du Client ; ou (IV) la demande ou l'octroi d'un ordre de suspension des paiements ; ou (V) le fait que le Client propose à ses créanciers un arrangement de remboursement privé ou que ses actifs soient saisis ; ou (VI) le Client devient incapable de payer ses dettes ou devient autrement insolvable ; (VII) un manquement du Client en vertu de tout contrat avec Webfleet Solutions ou l'une de ses sociétés affiliées, alors les dettes du Client envers Webfleet Solutions deviendront immédiatement exigibles. En conséquence à de tels événements, Webfleet Solutions a le droit de suspendre l'exécution du Contrat jusqu'à ce que le Client ait rempli toutes ses obligations en vertu du Contrat.

3.4 Toutes les clauses qui sont expressément ou tacitement destinées à survivre à la résiliation des présentes continueront de s'appliquer après la résiliation du présent Contrat. Seules les Commandes passées et acceptées par Webfleet Solutions avant la date de résiliation devront être exécutées par Webfleet Solutions.

4 – Prix, Paiements et Retards de paiement

4.1. Tous les prix indiqués par Webfleet Solutions sont libellés en CHF (sauf mention contraire), hors T.V.A. et autres taxes, coûts et frais accessoires.

4.2. Le paiement des frais d'abonnement au Service WEBFLEET, ainsi que les redevances liées à la location ou à l'achat de Produits proposés par Webfleet Solutions et les prix indiqués par Webfleet Solutions devront être effectués en CHF, payables à l'avance mensuellement dans les 10 jours suivants à compter de la date de facturation (sauf accord contraire). Webfleet Solutions encaissera tous les paiements par carte de crédit/débit ACH et le Client autorise par la présente Webfleet Solutions à encaisser les paiements dus sur la carte de crédit du Client tels que soumis

sur la page web de Webfleet Solutions ou par débit ACH tel qu'autorisé par le formulaire d'autorisation de paiement récurrent ACH joint au Contrat. Si un autre mode de paiement est convenu, les frais peuvent faire l'objet d'une augmentation de 10 %.

4.3. Les redevances pourront être révisées par Webfleet Solutions une fois par année civile, sous réserve que Webfleet Solutions ait notifié cette révision au Client au moins deux (2) mois à l'avance.

4.4. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais :

(I) le Client sera considéré comme défaillant, sans qu'aucune notification relative à ce retard de paiement ne soit requise, en outre, toutes les créances de Webfleet Solutions à l'encontre du Client seront alors dues et payables immédiatement

(II) le Client est tenu de payer le taux d'intérêt légal pour les dettes commerciales sur le montant impayé et tous les frais judiciaires et extrajudiciaires encourus par Webfleet Solutions relatifs au recouvrement et à l'encaissement de tout montant en retard ; (III) Webfleet Solutions se réserve le droit de suspendre l'accès et l'utilisation du Service WEBFLEET au Client jusqu'à ce que tous les montants impayés (y compris les intérêts et les frais) soient réglés ; et (IV) les frais de suspension et de réactivation sont à charge du Client.

4.5. Webfleet Solutions pourra imposer des limites de crédit sur le compte du Client ou exiger que ce dernier fournisse un dépôt de garantie suffisante. En cas de dépassement de la part du Client de sa limite de crédit, ou de défaut de fourniture par ses soins des garanties demandées, Webfleet Solutions sera en droit de mettre un terme au présent Contrat, de plein droit, et de bloquer des fonds à hauteur du montant compensant les factures impayées par le Client à l'égard des tarifs des Produits et les frais d'abonnement au Service WEBFLEET et/ou les coûts liés au défaut de restitution par le Client des Produits loués à Webfleet Solutions, le cas échéant.

4.6. Tous les paiements dus à Webfleet Solutions par le Client devront être effectués sans compensation, réduction et/ou suspension de quelque type que ce soit.

5 – Force majeure

5.1 Sauf en cas d'obligation de paiement, si une Partie est empêchée ou retardée dans l'exécution de l'une de ses obligations en vertu du Contrat par un cas de Force majeure, elle sera relevée de l'exécution ou de l'exécution ponctuelle, selon le cas, de ses obligations, dans la mesure où le cas de Force majeure persiste et où la Partie s'engage à faire tout son possible pour résoudre ou contourner le cas de Force majeure de façon à pouvoir s'acquitter de ses obligations au titre du Contrat. En aucun cas un cas de Force majeure ne dispense du paiement dans les délais des frais et charges dus par le Client à Webfleet Solutions pour la prestation du Service WEBFLEET, ou pour l'achat ou la location des Produits. Par souci de clarté, le Client n'est pas autorisé à invoquer la Force majeure comme excuse pour le non-paiement des factures envoyées par Webfleet Solutions.

5.2 Si la période pendant laquelle une Partie ne peut pas s'acquitter de ses obligations en raison de la survenance d'un cas de force majeure persistant plus de 30 jours civils, chaque Partie est alors en droit de résilier le Contrat par écrit, sans qu'il y ait une obligation de payer une quelconque indemnité dans le cadre des présentes.

5.3 Nonobstant l'article 5.2 des présentes Conditions générales de Webfleet, si, au début d'un cas de force majeure, Webfleet Solutions a partiellement rempli ses obligations ou n'est que partiellement en mesure de remplir ses obligations, il sera en droit de facturer séparément au Client l'ensemble des activités réalisées avant le début de la survenance du cas de force majeure, ainsi que les frais engagés à cet égard, comme si ces coûts relevaient d'un Contrat distinct.

6 – Propriété intellectuelle

6.1 Webfleet Solutions conserve tous les Droits de propriété intellectuelle afférents au Service WEBFLEET, au Site Web WEBFLEET, à la Plateforme de Service Télématique WEBFLEET, à l'Application Mobile Webfleet Solutions et aux Produits. Le Client ne saurait acquérir aucun droit, titre ou intérêt sur ces Droits de propriété intellectuelle en raison de l'utilisation qu'il pourrait en faire au titre du Contrat.

(VII) Le Client doit : (I) ne pas causer ou permettre à un tiers de causer des dommages ou de mettre en danger les Droits de Propriété Intellectuelle de Webfleet Solutions ; (II) sans préjudice de tout autre droit de Webfleet Solutions, indemniser Webfleet Solutions pour toute perte subie par Webfleet Solutions en raison de toute utilisation par le Client ou l'utilisateur des Droits de Propriété Intellectuelle de Webfleet Solutions autrement que conformément au Contrat ; (III) ne pas modifier de quelque manière que ce soit l'emballage ou l'étiquetage des Produits tels que fournis par Webfleet Solutions, sauf si ces modifications ont été préalablement approuvées par Webfleet Solutions par écrit ; (IV) ne pas modifier, enlever ou altérer de quelque manière que ce soit les marques commerciales ou apposer tout autre nom, marque commerciale, logo, design ou symbole sur un produit ou son emballage, sauf si cela a été approuvé par Webfleet Solutions par écrit ; (V) ne pas utiliser de marques commerciales de manière à porter atteinte au caractère distinctif ou à la validité ou à la survaleur de Webfleet Solutions en la matière ; (VI) ne pas utiliser de quelque manière que ce soit les Marques sur ou en relation avec des produits ou services autres que les Produits ; (VII) ne pas utiliser de quelque manière que ce soit les Marques dans un nom, une Marque ou un logo du Client, que ce nom, cette Marque ou ce logo soit utilisé ou non en relation avec l'exécution d'un Contrat ;

(VIII) ne pas utiliser un nom, une marque, un logo, un dessin ou un symbole ressemblant tellement à l'une des marques de commerce qu'il serait susceptible d'entraîner une confusion ou une tromperie ; (IX) s'assurer que toutes les références à, et l'utilisation de, toute marque de commerce sont approuvées par Webfleet Solutions ; (X) ne pas contester la validité ou l'applicabilité de ou le droit de Webfleet Solutions à utiliser l'une de ses propriétés intellectuelles ; (XI) ne pas, et ne pas aider d'autres personnes, à faire de l'ingénierie inverse, directement ou indirectement, à modifier les caractéristiques ou les fonctionnalités, à copier ou à créer des travaux dérivés en utilisant tout ou partie, à analyser ou à retirer des composants, à décompiler, ou à faire de l'ingénierie inverse ou à tenter de faire de l'ingénierie inverse ou de dériver le code source, les techniques, les algorithmes ou les processus de tout Produit ou de toute partie de tout Produit, ou à permettre ou encourager tout tiers à le faire ; (XII)

Webfleet Solutions Sales B.V.
Amsterdam, Holland
Zweigniederlassung Zürich
c/o Testat AG, Seefeldstrasse 45
8008 Zürich

t: +49 (0) 69 66 404 384

e: sales.ch@webfleet.com
www.webfleet.com

notifier rapidement Webfleet Solutions si le Client a connaissance de toute tentative d'ingénierie inverse de tout Produit ou de toute partie de tout Produit.

6.2. Si le Client, le cas échéant, à quelque moment que ce soit, directement ou indirectement, contesterait la propriété de Webfleet Solutions sur les droits de propriété intellectuelle sur les Services WEBFLEET, la Plateforme de Service Télématique WEBFLEET, les Applications Mobiles de Webfleet Solutions, ou les Produits, ou dans l'hypothèse où il accomplirait un acte, quel qu'il soit, susceptible de compromettre ou de réduire les droits de Webfleet Solutions sur lesdits services, ou encore la valeur des droits de propriété intellectuelle y afférents, Webfleet Solutions pourra procéder à la résiliation de plein droit du présent Contrat.

6.3. Le Client devra s'abstenir de se comporter d'une manière qui, selon l'avis de Webfleet Solutions, serait préjudiciable ou pourrait être préjudiciable dans le futur à l'entreprise ou à la commercialisation des Produits de Webfleet Solutions.

7. Responsabilité

7.1. Sous réserve des dispositions de l'article 7.3 des présentes Conditions générales de Webfleet Solutions, la responsabilité totale de Webfleet Solutions dans le cadre contractuel ou délictuel (y compris dans tous les cas, la négligence), ou en cas de fausse déclaration (sauf déclaration frauduleuse), d'un manquement à une obligation légale ou autre conformément au présent Contrat, sera plafonnée au prix net payé ou à payer par le Client au titre du Service WEBFLEET dans un délai de douze (12) mois à compter de la date de la survenance de la perte ou du dommage en cause, au prix réglé pour les Produits à l'origine du préjudice en cause ou au prix de la location réglé ou devant être réglé par le Client, concernant les Produits à l'origine du préjudice en cause au cours des douze (12) mois précédents, le montant le plus élevé étant retenu. Dans tous les autres cas, la responsabilité de Webfleet Solutions sera exclue.

7.2. Webfleet Solutions ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable: (i) d'un manque à gagner, d'une perte d'économies escomptées, d'une perte d'affaires, d'une perte ou corruption de données, d'une perte de jouissance ou de clientèle, d'une perte en raison d'un retard, ou (ii) d'une perte ou dommage indirect(e) ou accidentel(le).

7.3. Rien dans le présent article 7, ni dans l'ensemble du Contrat, ne saurait être interprété comme excluant ou limitant la responsabilité des Parties à l'égard de: (i) la perte ou le préjudice causé(e) de manière délibérée ou du fait d'une négligence flagrante par une quelconque des Parties ou de ses dirigeants, salariés, mandataires ou sous-traitants ; ou (ii) les dommages corporels ou décès causés à toute personne par une quelconque des Parties, ou par ses dirigeants, salariés, mandataires ou sous-traitants. (iii) le paiement des sommes dues en vertu du présent Contrat ; ou (iv) pour toute autre responsabilité qui ne peut être exclue par la loi.

7.4. 7.3 Dans toute la mesure que les Lois Applicables le permettent, toute réclamation pour perte ou dommages (à l'exception d'une réclamation pour dommages découlant de la clause 7.3 des Conditions Générales de Webfleet Solutions) doit être notifiée à Webfleet Solutions dans les douze (12) mois à compter de la date à laquelle le dommage a été causé, faute de quoi cette réclamation est présumée renoncée.

7.5. Toutes les garanties, conditions ou autres termes impliqués par la loi qui ne sont pas exprimés dans le Contrat sont, dans toute la mesure permise par les lois applicables, exclus du Contrat.

8 – Confidentialité

L'une et l'autre des Parties devront s'abstenir à tout moment, pendant toute la durée du Contrat, ainsi que suite à sa résiliation, de divulguer ou de fournir, directement ou indirectement, des Informations confidentielles à des tiers, à moins que cela soit explicitement autorisé par les présentes ou requis par la loi. Les dispositions du présent article 8 ne s'appliqueront pas aux informations concernant lesquelles la Partie destinataire pourrait démontrer : (i) qu'elles se trouvent ou seraient tombées dans le domaine public, autrement que par la violation d'une obligation de confidentialité ; ou (ii) qu'elles étaient entre les mains de la Partie destinataire sans restriction par rapport à la divulgation avant la date de réception de la Partie divulgateuse ; ou (iii) qu'elles ont été fournies par un tiers les ayant acquis légalement et qui n'est soumis à aucune obligation restreignant leur divulgation, ou encore, (iv) qu'elles ont été développées indépendamment, sans quelque accès que ce soit aux Informations confidentielles.

La Partie récipiendaire pourra divulguer les Informations confidentielles dévoilées par la Partie divulgateuse dans la mesure où une telle divulgation serait exigée par la loi, ou encore pour se conformer à une décision juridictionnelle, gouvernementale ou réglementaire rendue ou adoptée par une autorité compétente, sous réserve que la Partie récipiendaire : (I) donne à la partie divulgateuse un préavis raisonnable par écrit pour lui permettre de demander une ordonnance d'injonction ou d'autres recours appropriés et de fournir toute assistance dont la Partie divulgateuse pourrait avoir besoin pour obtenir une telle ordonnance ou de tels recours ;

(II) ne divulgue que les informations requises par l'entité gouvernementale ou l'autorité réglementaire ; et (III) fait tout son possible pour obtenir un traitement confidentiel pour toute Information confidentielle ainsi divulguée.

9 – Divers

9.1. Aucune des parties n'est autorisée à céder, sous-traiter, transférer ou aliéner tout ou partie de ses droits et obligations au titre du Contrat, sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie, étant entendu que Webfleet Solutions pourra céder, sous-traiter, transférer ou aliéner tout ou partie de ses droits et obligations au titre du Contrat à ses Affiliés sans l'accord préalable du Client.

9.2. La nullité, l'illégalité ou l'inapplicabilité de toute disposition du Contrat sera sans effet sur la validité, la légalité ou l'applicabilité des autres stipulations de l'article ou du paragraphe contenant lesdites dispositions ou de toutes autres dispositions du Contrat Si le reste de la disposition n'est pas affecté, les Parties s'efforceront, dans un délai raisonnable, de trouver un accord sur les modifications raisonnables du Contrat qui sont nécessaires pour atteindre, dans la mesure du possible, un objectif et des effets similaires à ceux prévus par les stipulations concernées ou la partie de la clause concernée.

9.2. Exception faite de l'article 7.4 des présentes Conditions générales de Webfleet, les droits de chacune des Parties au contrat sont sous réserve de tous les autres droits et recours dont celles-ci pourraient disposer, et nulle défaillance ou nul retard par l'une des Parties dans l'exercice d'un droit en vertu du présent Contrat ne saurait être considéré comme valant renonciation au droit en cause en vertu du Contrat.

9.3. Sauf disposition contraire expresse dans les présentes, aucune modification au contrat ne saurait être valide ou exécutoire, à moins qu'elle ne soit consignée par écrit.

9.4. Webfleet Solutions se réserve le droit de modifier les présentes Conditions générales de Webfleet (y compris les Annexes relatives aux Produits et Services) et ces modifications entrent en vigueur à la date à laquelle le Client en est informé.

9.5. Tous les avis et notifications, autorisations, renonciations et autres communications prévus au présent Contrat devront intervenir par écrit, en langue anglaise, et être remis en mains propres ou envoyés par courrier ordinaire, par courrier recommandé, courrier express ou par courrier électronique aux adresses appropriées prévues dans le Contrat (ou aux adresses notifiées par l'une ou l'autre des parties de temps à autre). Les notifications seront effectives lors de leur réception, et seront réputées avoir été reçues au moment de leur remise (si remises en mains propres, par courrier recommandé ou par courrier express) ou au moment de la transmission réussie (si envoyées par courrier électronique).

9.6. Webfleet Solutions devra fournir, à la demande du Client, une copie de toutes les données qu'il détient en vertu du contrat qui les lie, et informera le Client dans les plus brefs délais si de telles données sont perdues ou détruites, endommagées, corrompues ou inutilisables. Webfleet Solutions restaurera ces données à ses frais.

10 – Litiges et lois applicables

Tout litige découlant du Contrat ou de toute Commande, sera réglé, en première instance, par le tribunal compétent de Genève qui aura compétence exclusive. Le Contrat est soumis au droit suisse.